

Protocole sanitaire de reprise

Déclinaison des phases pour les mineurs et majeurs en fonction de la situation sanitaire de chaque département



Mineurs à partir du 19 mai 2021

	CATÉGORIES	19 mai 2021→ 8 juin 2021	09 juin 2021 >> 29 juin 2021	30 juin 2021 ->
C	CATEGORIES	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre feu

Mineurs
Scolaire & périscolaire
Sport extrascolaire,
associatif, encadré

00

Autorisé

- En extérieur et en intérieur
- Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles

Autorisé

- En extérieur et en intérieur
- Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles

Autorisé

- En extérieur et en intérieur
- Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles

* Le professeur, l'entraineur, ou toute personne faisant partie de l'encadrement sur le tatami est tenue de maintenir le port du masque et de respecter strictement les gestes barrières pendant toute la durée de la séance. Le brassage entre différents types de publics dérogatoires n'est pas autorisé.

Les bons réflexes à adopter

√ Respecter les règles de distanciation de 2m entre chaque pratiquant-e-s statique,





√ Respecter les règles barrière en se lavant les mains régulièrement,





√ Obligation du port du masque dans tout les ERP à partir de l'âge de 6 ans.



√ Tout matériel pédagogique doit être utilisé de façon individuelle et désinfecté après chaque utilisation



Majeurs à partir du 19 mai 2021

CATÉGORIES	19 mai 2021 → 8 juin 2021	09 juin 2021 >> 29 juin 2021	30 juin 2021 →
CATEGORIES	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre feu
	Autorisé	Autorisé	Autorisé
•	En extérieur uniquement	 En extérieur pratique avec 	• En extérieur et en
 Pratique encadrée • • • 	uniquement (Aïki taïso, armes) Pratique contact interdite 10 personnes maximum sur la voie publique	 contact autorisée En intérieur pratique sans contact uniquement (Aïki taïso, armes) Pratique contact interdite 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	 Pratique avec contact autorisée (à main nue) dans le respect des protocoles Plus de limitation des rassemblements

* Le professeur, l'entraineur, ou toute personne faisant partie de l'encadrement sur le tatami est tenue de maintenir le port du masque et de respecter strictement les gestes barrières pendant toute la durée de la séance. Le brassage entre différents types de publics dérogatoires n'est pas autorisé.

Les bons réflexes à adopter

√ Respecter les règles de distanciation de 2m entre chaque pratiquant-e-s en statique ou en dynamique, plus de distanciation à pâtir du 30 juin 2021,





√ Respecter les règles barrière en se lavant les mains entre chaque partenaire-e-s. Le dojo met à disposition du gel hydroalcoolique pour tout-e-s le pratiquant-e-s.

√ Ouverture des vestiaire collectifs sous réserve des règles de distanciation,





√ Obligation du port du masque (AFNOR, SPEC, S76-001) dans les ERP Type X et durant la pratique,



√ Les locaux doivent régulièrement être ventilés soit par un moyen mécanique soit par aération.



√ Tout matériel pédagogique doit être utilisé de façon individuelle et désinfecté après chaque utilisation